

## ⊙ *Dossier d'inscription*

---

Le dossier d'inscription est transmis par voie postale uniquement, après pré-inscription (obligatoire) à l'IFA ; Pour cela, adresser

- ☞ une lettre de candidature à l'attention du Directeur de l'Institut de Formation d'Ambulancier
- ☞ une grande enveloppe affranchie à 1,35 € avec votre nom et adresse

Vous recevez une notice d'information sur le concours d'entrée et la formation, ainsi que le dossier d'inscription.

- Début des pré-inscriptions : 1<sup>er</sup> juillet 2010
- Date limite de retrait des dossiers : 30 septembre 2010